

JE VIS UNE SÉPARATION JE SUIS SÉPARÉ(E)



JE SUIS ALLOCATAIRE

avec au moins un enfant à charge de moins de 21 ans ou un enfant à naître.

JE NE SUIS PAS ALLOCATAIRE

mes enfants sont en résidence alternée ou je n'ai pas la garde habituelle de mes enfants.

MES QUESTIONS



- Je vais me séparer. Quels seront mes droits ?
- Qu'est-ce que le droit de visite et d'hébergement ?
- Je suis maintenant seul(e) pour gérer le quotidien.
- Quelles démarches pour bénéficier d'une pension alimentaire ?
- Comment en parler aux enfants ?
- Qui peut m'aider en cas de conflit ?
- Comment récupérer ma pension alimentaire non versée ?

L'OFFRE DE SERVICE DE LA CAF



Le travailleur social

Informe des droits pour chacun des parents, des aides possibles, des services existants à proximité de votre domicile.

Propose un accompagnement pour :

- écouter et soutenir dans la nouvelle organisation familiale,
- aborder ensemble les questions que vous vous posez : résidence et mode de garde de vos enfants, changement de situation financière, pension alimentaire, logement...

- comprendre les relations entre les parents et à l'égard des enfants,
- vous guider dans les différentes démarches : ouverture du droit à l'allocation de soutien familial, dossier d'aide juridictionnelle...

Le conseiller Caf

Étudie vos nouveaux droits aux prestations (allocation de soutien familial, aide au logement...).

Les partenaires

À votre disposition (coordonnées au dos).

JE ME SIMPLIFIE LA CAF



Le site internet : www.caf.fr

- **Je me renseigne :** sur la page d'accueil du site www.caf.fr, je saisis mon code postal et consulte les offres de services.
- **Je prends rendez-vous :**
 - avec un travailleur social (contacter ma Caf),
 - avec un conseiller Caf.

- **Je consulte** mes droits, mes paiements.
- **Je fais mes demandes** sur le site www.caf.fr : allocation de soutien familial, aide au logement, prime d'activité...
- **Je déclare** mes changements de situation familiale pour éviter les indus (reprise de vie maritale...), professionnelle, déclaration de résidence alternée, déclaration trimestrielle...

LES PARTENAIRES

SERVICES DE MÉDIATION FAMILIALE

Objectif : proposer un temps d'écoute, d'échange et de négociation qui peut aider à dépasser toute situation de conflit dans laquelle le lien familial est fragilisé : divorces, séparations, familles recomposées, conflits familiaux autour du maintien des liens entre les grands-parents et les petits-enfants...

Comment : un premier entretien d'information puis séances de médiation familiale.

Conditions : gratuité pour le premier entretien, participation financière pour les séances suivantes, suivant les ressources de la famille.

Association Médiations 49

Nord Vendée
06 89 63 44 57
mediationfamiliale.lesherbiers@mediations49.fr

Udaf Médiation

Sud Vendée
02 51 44 78 99
mediationfamiliale@udaf85.fr

AREAMS

Côte et Centre
02 51 44 82 79
mediationfamiliale@areams.fr

CIDFF

Centre national d'informations sur les droits des femmes et des familles

Objectif : informer, orienter, accompagner les familles dans les domaines de l'accès aux droits (information juridique personnalisée, accessible et concrète en matière de droit de la famille, l'autorité parentale), du soutien à la parentalité et des violences sexistes.

Comment : entretiens individualisés ou actions collectives.

Conditions : gratuité.

Contact :
02 51 08 84 84
accueil@cidff85.fr

CDAD

Conseil Départemental de l'Accès aux Droits

Objectif : obtenir des premières informations juridiques et être conseillé dans ses démarches.

Contact :
Du lundi au jeudi
06 45 79 26 67
cdad-vendee@justice.fr

ASSOCIATIONS

QUI PEUVENT VOUS AIDER

Écoute parents

Objectif : écouter les parents pour échanger, comprendre, se rassurer, orienter.

Comment : par l'écoute téléphonique ou en groupe de parole.

Contact :
02 51 06 31 44
ecouteparent@gmail.com

EPE85 : Ecole des parents et des éducateurs

Objectifs : accompagner et soutenir les familles par des entretiens, des Café Parents ou des groupes de parole.

Contact :
06 33 51 59 55
ecoledesparents85@gmail.com

EN CAS DE VIOLENCES CONJUGALES

Numéro d'appel national : 3919

Proposer une écoute et un soutien dans les démarches à entreprendre.

Gratuit, anonyme et 7j/7

Plateforme de signalement en ligne

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

SOS femmes Vendée

Objectif : apporter une écoute, une aide ou un hébergement en cas de violences conjugales.

Contact :
02 51 47 77 59
accueilfemmes@wanadoo.fr

SITES INTERNET UTILES

www.pension-alimentaire.caf.fr

Site spécialisé sur les droits et démarches autour de la séparation (des informations sur l'exercice de l'autorité parentale, les impacts de la séparation sur les aides de la Caf et de la MSA, la délivrance de titres exécutoires par les Caf ou la MSA.) et des dossiers et vidéo thématiques sur la séparation.

www.etreparents85.fr

Site avec l'ensemble des actions, aides, services et agenda pour les parents en Vendée.

www.mon-enfant.fr

Site dédié à toutes les familles qui recherchent un mode de garde mais aussi un site d'informations thématiques pour les parents et les professionnels.

www.mooc-parents-separation.caf30.fr

Site pour aider les parents confrontés à une séparation à mieux comprendre ce qu'ils traversent et à faire des choix dans l'intérêt de l'enfant : vidéos, quizz et documents...